

Editorial

L'élaboration de ce bulletin n'a pas été chose facile, car il nous a fallu déterminer ce qui était de la communication et ce qui n'en était pas, la frontière n'étant pas toujours évidente, y compris entre nous.

Nous pensons être arrivés à un compromis acceptable en mentionnant clairement ce que nous avons retenu !

Une grande partie de cette communication peut être qualifiée de "**propagande**", dans la mesure où les décisions prises n'y sont pas relatées d'une façon factuelle, mais enveloppées de qualificatifs encensant nos élus et leurs actions !

Une partie importante des dépenses de communication est consacrée à l'octroi de **subventions à des associations ou à des individus dans un but essentiellement électoraliste**. C'est particulièrement flagrant pour la dotation cantonale (chaque conseiller général dispose d'une cagnotte pour "arroser" ses électeurs) et la distribution de places de rencontres sportives.

A notre avis, la communication des collectivités territoriales pourrait être mieux centrée sur l'information utile et factuelle, en gardant un esprit de transparence et d'objectivité .

Des économies substantielles peuvent être réalisées dans les domaines suivants :

- **simplification des appels d'offres d'impression** permettant à tous les imprimeurs de répondre (aujourd'hui, seuls les imprimeurs très diversifiés peuvent le faire, ce qui aboutit à un surcoût de l'ordre de 30%) !

- Elaboration d'un **modèle-type de site internet** pour les communes de taille petite et moyenne. Il permettrait de savoir qui fait quoi entre les différents niveaux de collectivité et d'avoir un accès direct à des services susceptibles d'être centralisés pour les communes de petite taille. Il en résulterait une plus grande efficacité pour les services communaux et un bien meilleur service pour le citoyen !

Michel VERGNAUD

Les dépenses de communication de nos collectivités

Nous avons voulu vous donner une idée des montants dépensés par les élus pour faire connaître leurs décisions et le résultat de leurs actions auprès de tout public (habitants de la collectivité, relations publiques, personnalités à l'étranger, etc...).

Nous avons inventorié leurs différentes façons de faire et avons recensé :

- les insertions dans les journaux (hors annonces légales et offres d'emploi),
- les campagnes d'affichage,
- l'édition et la distribution des bulletins municipaux ou territoriaux,
- l'édition et la distribution de documents occasionnels (plaquettes, tracts, fascicules,...),
- les campagnes radio et télévision,
- le site internet de la collectivité,
- les invitations des journalistes qui participent aux déplacements des élus,
- les achats de place de spectacles ou de rencontres sportives,
- les contreparties de communication (réalisation d'un évènement par une association subventionnée à cet effet).

Ces dépenses sont toutes inscrites dans le compte administratif des collectivités, mais ne figurent malheureusement pas forcément au chapitre "communication".

Nous avons donc demandé aux responsables "communication" de Lyon, du Grand Lyon, du Conseil Général et du Conseil Régional de nous communiquer leurs dépenses dans chacun de ces postes pour l'exercice 2006. Nous avons fait la même démarche pour 10 villes importantes du département (cf le § "Méthode employée" en page 2).

Vous trouverez en pages 2, 3 et 4 les réponses obtenues de ces collectivités, ainsi que nos commentaires et appréciations.

Nous avons fait globalement les constats suivants :

- certaines collectivités, **Conseil Général, Conseil Régional, Ecully, Givors, Vénissieux**, n'ont pas daigné répondre à nos questions,
- les informations communiquées sont parcellaires, parce que les services "communication" n'ont pas la responsabilité de l'ensemble de la communication de leur collectivité,
- il n'existe pas de réelle comptabilité analytique permettant de rassembler ces dépenses et nous avons dû fouiller dans le détail des comptes administratifs (manifestations, subventions, frais de personnel,...) et de certaines délibérations pour isoler des dépenses dont l'un ou l'autre de nos enquêteurs connaissait l'existence.
- malgré nos efforts, il ne nous a pas été possible d'identifier l'ensemble de ces dépenses. Un seul exemple, la plupart des attributions de subventions supérieures à 23 000 € exigent de la part de l'association bénéficiaire qu'elle affiche le nom des collectivités qui l'aident. Le coût de cette forme de publicité n'est pas chiffrable !
- nous avons donc recensé, pour les 4 grandes collectivités et par domaine d'activité, ce qui figure dans le poste "communication" et ce qui, à nos yeux, n'y figure pas mais doit y être ajouté. Voici ci-dessous la synthèse de ces coûts pour un habitant de Lyon :

Coûts communication	Lyon	Gd Lyon	Dépt	Région	TOTAL
identifié dans cpte admin.	15,62 €	6,90 €	3,50 €	2,04 €	28,06 €
autres dépenses de comm.	13,17 €	6,66 €	2,97 €	1,28 €	24,07 €
Coût total	28,79 €	13,56 €	6,47 €	3,32 €	52,14 €

Le chiffre de 52 € pour un habitant, soit plus de 200 € pour une famille de 4 personnes, est encore sous-estimé. N'y figurent pas :

- les dépenses d'affichage publicitaire, qui sont intégrées pour Lyon, le Grand Lyon et le Département dans les contrats avec la société qui gère les panneaux d'affichage.
- les voyages de nos élus un peu partout dans le monde ainsi que la prise en charge des frais des journalistes qui les accompagnent,
- la gestion des sites internet,
- les subventions accordées par la Région aux associations des 7 départements autres que le Rhône qui la composent,

Une suspicion existe quant à la bonne affectation des dépenses de la Région, celle-ci étant la seule grande collectivité étudiée à ne pas indiquer l'imputation détaillée de ses dépenses dans ses délibérations.

Les dépenses des 10 autres villes étudiées figurent en page 4. Nous y avons constaté d'énormes disparités suivant les communes : 2,13 € pour Tarare, quand Givors dépense 17,75 € par habitant.

Méthode employée

Un groupe de travail de 5 personnes a été constitué.

Après avoir défini les différentes dépenses susceptibles d'être imputées à la communication externe, nos enquêteurs ont détaillé ces dépenses pour en déterminer les critères, tels que format, tirage, frais de maquette, d'impression, de distribution, puis ils ont mis tout cela sous forme de 8 tableaux, à remplir par chaque collectivité étudiée.

Ces tableaux ont été envoyés aux 4 grandes collectivités (Lyon, Grand Lyon, Conseil Général, Conseil Régional) en leur demandant de les remplir et éventuellement de nous recevoir.

Nous avons choisi 10 grandes villes du département à qui nous avons posé les mêmes questions, afin de permettre une comparaison entre leurs dépenses respectives dans ce domaine.

Contrairement à nos espoirs, aucune collectivité n'a pu remplir ces tableaux, soit parce que leur comptabilité analytique ne le leur permet pas, soit parce que cela demandait un travail jugé trop important.

Parmi les grandes collectivités, seuls la ville de Lyon et le Grand Lyon ont montré une réelle volonté de collaboration et fourni, sous une forme acceptable, les renseignements demandés.

Quand nous n'avons pas pu obtenir d'informations de leur part, nous nous sommes rabattus sur les éléments trouvés dans le compte administratif au chapitre "communication" (lignes 6231 à 6238).

Afin d'être plus complets, nous avons repris dans ces mêmes comptes administratifs et leurs annexes les charges que nous estimions être de la communication (frais du personnel communication, manifestations, certaines subventions,...).

Nous avons exclu de nos investigations la communication interne destinée au personnel de ces collectivités.

Ont également été ajoutées les subventions aux associations qui organisent des manifestations promotionnelles pour Lyon (Biovision, association des festivals, comité des fêtes, Office du Tourisme et des Congrès) et pour le Grand Lyon (Biennale danse, Espace Numérique entreprise, Biovision, Forum pour une mondialisation responsable, Doc Forum, Solidarité numérique, Salle 3000, Congrès ville éducation).

N'ont pas pu être évalués, car non-isolés dans le compte administratif :

- les voyages de nos élus et de nos experts pour l'aide économique aux pays du tiers-monde
- le coût de l'antenne de Lyon à Paris (loyer pour un 6 pièces de 250 m2 près de l'assemblée nationale, émoluments de son ambassadeur et coût des réceptions qui y sont données),
- la prise en charge des frais de voyage et de séjour des journalistes qui accompagnent nos élus dans leurs déplacements.
- les frais engagés par la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération, qui organise la concertation avec la société civile, telle la Commission Consultative des Services Publics Locaux, à laquelle nous sommes invités et participons.
- le coût de la conception et de la mise à jour du site Internet.

A titre d'information, en 2007, les projets de communication suivants ont été lancés :

- l'exposition "Lyon au XIXème siècle", qui devrait coûter 1 million d'euros.
- la mise en place du label "OnlyLyon", bannière économique de Lyon à l'international.

La communication à Lyon et au Grand Lyon

Bien que ces deux collectivités aient des compétences distinctes, nous les avons ici traitées ensemble parce qu'elles ont le même responsable : le maire de Lyon est en effet président du Grand Lyon, et le directeur de la communication se partage entre les deux entités. Les messages envoyés sont donc forcément liés ou complémentaires.

Nous tenons tout d'abord à remercier leurs services "communication" et leur directeur pour avoir correctement répondu à notre demande. S'ils n'ont pas répondu exhaustivement à notre enquête, ils nous ont fourni des informations détaillées que nous avons pu vérifier à la lecture de leurs délibérations. Celles-ci précisent effectivement l'imputation des dépenses dans les lignes du compte administratif.

Fonction	Total		coût/hab.	
	Lyon	Grand Lyon	Lyon	Grand Lyon
Affaires générales	4 316 288 €	7 793 379 €	9,69 €	6,57 €
Eau, Assainissement		381 013 €		0,33 €
Sécurité	36 417 €		0,08 €	
Formation	480 987 €		1,08 €	
Culture - sports	1 760 661 €		3,95 €	
Action sociale – famille	221 393 €		0,50 €	
Aménagement services urbains	113 202 €		0,25 €	
Action Economique	26 687 €		0,06 €	
Total compte administratif	6 955 635 €	8 174 392 €	15,62 €	6,90 €
Réceptions (cpt 6257)	1 196 700 €	890 635 €	2,69 €	0,75 €
Personnel communication	1 476 000 €	1 271 000 €	3,31 €	1,07 €
Achats de places de matchs	1 222 846 €	666 339 €	2,75 €	0,56 €
subventions promotionnelles	1 967 000 €	5 058 000 €	4,42 €	4,31 €
TOTAL	12 818 181 €	16 060 366 €	28,79 €	13,56 €

Le tableau ci-dessus, basé sur les références du compte administratif afin de permettre la comparaison avec les autres collectivités, répertorie les différents programmes, qui comprennent, comme publications :

- **pour la ville de Lyon** : LYON Citoyen (mensuel tiré à 260.000 exemplaires), LYON Seniors, Nouvelles des Ecoles, Guide des activités artistiques Amateur, Guide de l'Etudiant,...
- **pour le Grand Lyon** : Grand Lyon Magazine (mensuel tiré à 610.000 exemplaires), les Berges du Rhône, le Carré de Soie, la Cité Internationale, Lyon Confluence, et d'autres brochures diverses sur la propreté, la qualité de l'eau, etc ...

Les frais d'affichage, étant intégrés dans le contrat avec la société DECAUX qui gère les abribus, ne sont pas inclus dans ces montants, qui en seraient sensiblement augmentés.

Les dépenses événementielles (fête des lumières, Lyon free VTT, quais du polar, tout le monde dehors,...) sont incluses, mais ne sont pas gérées par les services "communication".

Les dépenses du Grand Lyon relatives à la gestion de "l'eau" et de l'"assainissement" sont également comptées à part.

N'étant pas ventilées par fonction, les dépenses de communication du budget général du Grand Lyon ont été regroupées dans le poste "affaires générales".

Ne sont pas incluses dans ces dépenses, mais identifiables car elles figurent dans d'autres chapitres du compte administratif :

- les frais de réceptions
- les achats de places pour les matchs de l'O.L.,
- les frais de personnel de communication (41 personnes pour Lyon et 31 pour le Grand Lyon) évalués aux salaires moyens constatés dans ces collectivités.

La communication au Conseil Régional Rhône-Alpes

Nous avons obtenu comme seule réponse de la Région la remise d'un rapport établi en interne sur "les actions de communication médiatiques à destination du grand public". Celui-ci fait état d'un budget "communication" 2006 de 4,5 M€ alors que le compte administratif révèle un montant de dépenses de 10,5 M€. Les comparaisons favorables, faites avec d'autres budgets de régions, communes et départements qui y figurent, sont donc sujettes à caution. Les chiffres fournis par le compte administratif sont les suivants :

N'ayant pu avoir de contact avec le service "communication", nous ne pouvons vérifier la bonne affectation des différentes dépenses : alors que dans les autres grandes collectivités, les délibérations précisent le chapitre et les lignes d'imputation au compte administratif, le Conseil Régional ne le fait pas : seul un numéro de chapitre très général est mentionné.

Ainsi, suite à notre demande, les services financiers du Conseil Régional n'ont pas pu identifier le coût des nombreux voyages des élus dans le cadre de la coopération décentralisée ... et nous relevons des lignes "divers" ou "autres" de plus d'un million d'euros ! Il n'est donc pas possible de savoir ce qu'elles englobent !

Nous ne sommes donc pas en mesure de dire où sont inscrits les frais de la campagne pour les pôles de compétitivité (650.000 €), le plan régional pour la jeunesse (850.000 € pour la partie communication), combien coûte l'organisation des réunions de "démocratie participative", celle des conseils locaux de développement, etc....

Le compte réceptions (6257) ne figure pas au compte administratif.

Le rapport fourni indique cependant quelques renseignements intéressants :

- le bulletin trimestriel "Rhône-Alpes", lancé en 2006 et tiré à 900.000 exemplaires, a coûté 1,35 M€.

- les 5 opérations réalisées en 2006 sur des thèmes majeurs (économie/emploi, produits de qualité, carte M'RA, développement durable/environnement et TER) ont coûté 2,7 M€.

Ne sont pas incluses dans les 10,5 M€ du compte administratif les sommes versées sous forme de subventions à différents organismes.

Au hasard de la liste des subventions 2006, et pour les seules associations du Rhône, nous avons relevé :

- dans le domaine des dépenses événementielles : Festivals Internationaux (926 K€), Musique et Danse en Rhône-Alpes (373 K€), villa GILLET, "lieu de réflexion et d'expérimentation artistique et intellectuelle qui n'a pas d'équivalent en France" (670 K€), Rhône-Alpes Cinéma (1 630 K€), Fondation Scientifique-Biovision (714 K€), ...!

- dans le domaine économique : Espace Numérique Entreprise (341 K€), Rhône-Alpes Pêche (112 K€), TISTRA, tourisme scientifique (285 K€), Espace Textile (248 K€), ...

Les frais de personnel des 31 personnes travaillant pour la "communication" ont été évalués en fonction du salaire moyen constaté.

Enfin lorsque la Région dépense 163 millions d'euros sur des sujets qui ne sont pas de sa compétence, quelle part doit-on considérer comme de la "communication", dans la mesure où ces dépenses permettent à nos élus régionaux de se mettre en valeur !

Pour 2007, le changement de logo de la Région, qui avait coûté plus de 2.400.000 € en frais de communication en 2005 (et dont le rapport fourni ne parle pas !) devrait encore coûter 1.300.000 € pour implanter ce nouveau logo dans les établissements d'enseignement.

Chap.	Fonction	Total	coût/h.
930	Affaires générales	4 109 965 €	0,77 €
931	Formation	369 653 €	0,07 €
932	Enseignement	421 234 €	0,08 €
933	Culture - sports	965 377 €	0,18 €
934	Santé - action sociale	23 120 €	0,00 €
935	Aménagement territoire	1 350 991 €	0,25 €
937	Environnement	552 832 €	0,10 €
938	Transports	683 378 €	0,13 €
939	Action Economique	2 445 321 €	0,46 €
	Total compte administratif	10 921 871 €	2,04 €
	Personnel communication	1 550 000 €	0,29 €
	subventions diverses	5 299 000 €	0,99 €
	TOTAL	17 770 871 €	3,32 €

La communication au Conseil Général du Rhône

Bien que nous ayons été reçus en juillet par la direction de la communication du Conseil Général, nous n'avons jamais obtenu les informations promises pour septembre, malgré nos relances.

Nous nous contentons donc des chiffres du compte administratif ventilés par fonction, en précisant toutefois que leur imputation est correctement indiquée dans les délibérations qui en décident.

- Le Département diffuse la revue "Maison du Rhône", tirée en 200 000 exemplaires, format A3 (42 X 30), mais dont le contenu pourrait facilement supporter le format A4 (moitié moins grand !) dans le même nombre de pages !

- Il publie également des "guides essentiels", qui permettent de mieux connaître les services apportés par les 126 Maisons du Rhône réparties sur le territoire départemental.

- Il est curieux de constater que le principal poste de dépenses est celui de "culture - sports - loisirs, qui n'est pas de la compétence du département, mais que le conseil général s'approprie ! Nous pensons qu'au moins une partie du coût de l'organisation des "Nuits de Fourvière" y figure.

- des sommes importantes ont été consacrées au futur Musée des Confluents (coût de construction actuel prévisionnel : 194 millions d'euros !). Cela continue en 2007 puisqu'une large délégation d'élus a été emmenée en Bavière visiter le siège BMW construit par le même architecte ... et il vient d'être décidé de dépenser 701.688 € pour réaliser une maquette du futur Musée.

- Rien ne figure au compte administratif sur les frais de réception.

Chap.	Fonction	Total	coût/h.
0	Affaires générales	2 051 695 €	1,30 €
2	Enseignement	100 441 €	0,06 €
3	Culture - sports - loisirs	2 408 017 €	1,53 €
4	Prévention médico-sociale	98 135 €	0,06 €
5	Action sociale	320 800 €	0,20 €
6	Réseau routier	402 708 €	0,26 €
7	Aménagement/environnt	6 192 €	0,00 €
8	Transports routiers	132 211 €	0,08 €
9	Action Economique	0 €	0,00 €
	Total compte administratif	5 520 199 €	3,50 €
	Frais de personnel	1 209 000 €	0,77 €
	dotation cantonale	1 685 285 €	1,07 €
	achat de places de match	962 312 €	0,61 €
	subventions promotionnelles	844 000 €	0,53 €
	Total général	10 220 746 €	6,47 €

Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Notre association ne bénéficie d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations !

Son but est d'informer sur les anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus pour qu'ils gèrent enfin non en démagogues, mais en pères de famille !

Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- Financièrement, pour lui permettre de mener à bien les études entreprises
- Matériellement, en lui donnant un peu de votre temps, pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations.

Merci de nous y aider en nous renvoyant le coupon-réponse situé au verso.

La communication au Conseil Général du Rhône (suite)

Hors du chapitre "communication" de sa comptabilité, mais communication tout de même, le Département consacre des sommes importantes aux actions suivantes :

- dotation cantonale de 1.685.000 € pour permettre aux conseillers généraux d'aider les associations de leur canton (clubs 3ème âge, amicale des pompiers, clubs de scrabble,...)
 - achats de places de match de l'O.L. et de l'A.S.V.E.L. (110 000 € ont été donnés cette année à la ligue de Rugby pour pouvoir distribuer des places pour les matchs de la Coupe du Monde qui ont eu lieu à Lyon). Ces places sont réparties entre les conseillers généraux qui les distribuent à leur convenance aux élus et sportifs locaux .
 - subventions à différentes associations qui organisent des festivals ou des colloques : festivals internationaux (359 K€), Biovision (350 K€), mémorial Rhône-Afrique du Nord (135 K€),
 - subvention au CRIAS (Centre Régional d'Information et d'Animation Sociale) : 400 K€
 - Rien ne permet de savoir à combien revient l'entretien annuel, avec son personnel, de la "Maison du Rhône" à Paris, rue de Grenelle.
 - beaucoup de publications sur les musées, parcs et sentiers gérés par le Département et beaucoup de subventions versées à des associations touristiques devraient, à notre avis, être prises en charge, non par le Conseil Général, mais par le Comité Départemental du Tourisme, association loi de 1901 financée à 100% par le Département (1.585 K€).
 - Nous ne voyons pas l'intérêt pour les habitants du Rhône de recevoir du Département une brochure sur le "*permis de (bien) planter*" : il existe suffisamment de guides dans le commerce traitant le sujet du jardinage !
 - le Département s'est fourvoyé il y a quelques années dans "*l'expérimentation et la diffusion des usages innovant des technologies de l'information dans les services publics*" avec le projet Erasme. Ceux-ci mettaient en place des technologies de fibre optique qui venaient doubler inutilement celles existantes. Il l'a installé à Saint Clément-les-Places, près de Saint-Laurent-de-Chamousset, dans un centre d'hébergement non rentable, dont il ne sait comment se défaire, mais dont il traîne toujours le boulet.
- En l'absence de données figurant au bilan social, l'effectif du personnel consacré à la communication a été évalué à 30 personnes.

La communication dans 10 villes du Rhône

Nous avons demandé aux maires de 10 villes du Rhône de nous communiquer leurs dépenses de communication. Tandis que la plupart nous ont répondu rapidement et aimablement, les villes d'**Ecully**, **Givors** et **Vénissieux** n'ont pas daigné nous répondre malgré nos relances réitérées. **Villeurbanne** ne nous a fourni que des informations très succinctes et nous a écrit qu'il n'existe aucune publication municipale, alors que les Villeurbannais reçoivent régulièrement "VIVA Magazine" et "VIVA Quartiers".

Nous publions dans le tableau ci-contre les éléments communiqués ou ceux que nous avons relevés dans leur compte administratif pour les communes qui ne nous ont pas répondu.

Nous avons mis en relief le coût du bulletin municipal, qui est a priori le poste de dépenses le plus important.

Nous avons fait figurer les chiffres du compte administratif de la ville de Lyon afin de permettre la comparaison. Compte tenu de son besoin de rayonnement international, il est naturel que ses dépenses de communication soient nettement supérieures aux autres, ce qui n'est pas toujours le cas.

Commune	nb hab.	source	bulletin municipal		total communication	
			coût total	coût/hab.	coût total	coût/hab.
CALUIRE	41 200	municipalité	42 625 €	1,03 €	99 431 €	2,41 €
ECULLY	18 000	compte admin.	NC		176 757 €	9,82 €
GIVORS	18 600	compte admin.	NC		330 122 €	17,75 €
ST PRIEST	41 000	municipalité	105 000 €	2,56 €	280 181 €	6,83 €
STE FOY	21 200	municipalité	31 120 €	1,47 €	125 288 €	5,91 €
TARARE	10 600	municipalité	13 730 €	1,30 €	22 609 €	2,13 €
TASSIN	16 000	municipalité	51 490 €	3,22 €	109 302 €	6,83 €
VENISSIEUX	56 500		NC		NC	NC
VILLEURBANNE	127 000	compte admin.	NC		1 667 800 €	13,13 €
VILLEFRANCHE	31 200	municipalité	34 334 €	1,10 €	241 327 €	7,73 €
LYON	445 274	municipalité	NC		6 955 635 €	15,62 €

NC : non communiqué et non trouvé

Givors et Villeurbanne sont plus dépensiers que la ville de Lyon dans ce domaine.

Comment expliquer une telle dispersion du coût par habitant : communiquer avec les Givordins est 8 fois plus onéreux qu'avec les Tararais ! Ces derniers se sentent-ils suffisamment informés par leur municipalité ?

On note également un gros écart dans le coût des bulletins municipaux : du simple (Caluire ou Villefranche) au triple (Tassin).

Nous avons consulté les **sites internet** de ces villes. Ils peuvent être un outil très puissant et économique d'amélioration du service aux usagers, évitant à ceux-ci de se déplacer et facilitant le travail du personnel municipal. Ainsi Ecully, Sainte-Foy-les-Lyon et Vénissieux permettent de demander en ligne des actes d'état-civil. Vénissieux permet l'inscription sur les listes électorales. Tarare communique sur la comptabilité publique, mais ne donne pas ses chiffres. Givors donne beaucoup d'informations, mais peu de services.

Une idée d'investissement rentable pour les collectivités : mettre à disposition des communes ou des communautés de communes un site-modèle qui serait à compléter et qui donnerait accès aux services de base qu'une commune doit fournir.

Aidez-nous!

BULLETIN D'ADHESION 2008 à retourner à :

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

33

NOM Prénom : **N° téléphone** :

Adresse : **e-mail** :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 20 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2008.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.